

Direction Générale des Finances Publiques
Centre des Finances publiques
Service des impôts des particuliers
(Adresse de votre centre)

A.....

Le/...../2021

Lettre recommandée avec AR

Objet : Réclamation dans l'objectif d'obtenir le dégrèvement des prélèvements sociaux au titre de la CSG, CRDS, CASA sur les retraites suisses perçues au titre des années 2018 et 2019.

**Concerne : nom, prénom, adresse.....
Numéro fiscal.....**

Monsieur le Directeur,

J'ai fait une partie de ma carrière en Suisse, en qualité de travailleur frontalier, ainsi qu'en France.

Je perçois respectivement une pension de la part de la France et de la Suisse.

Par un jugement du Tribunal administratif de Toulouse du 30 mars 2020, suivi d'une série d'ordonnances du Président du tribunal administratif de Strasbourg des 31 mars, 10 juin et 15 juillet 2020, il a été jugé que les anciens travailleurs frontaliers poly-pensionnés devaient être déchargés de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie à hauteur des pensions de vieillesse versées par les organismes français de retraite.

Par conséquent, je sollicite le remboursement des prélèvements sociaux acquittés au titre des revenus perçus à partir de l'année 2018 et demande à être dégagé, pour l'avenir, de leur paiement.

Je reste dans l'attente de votre retour et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature